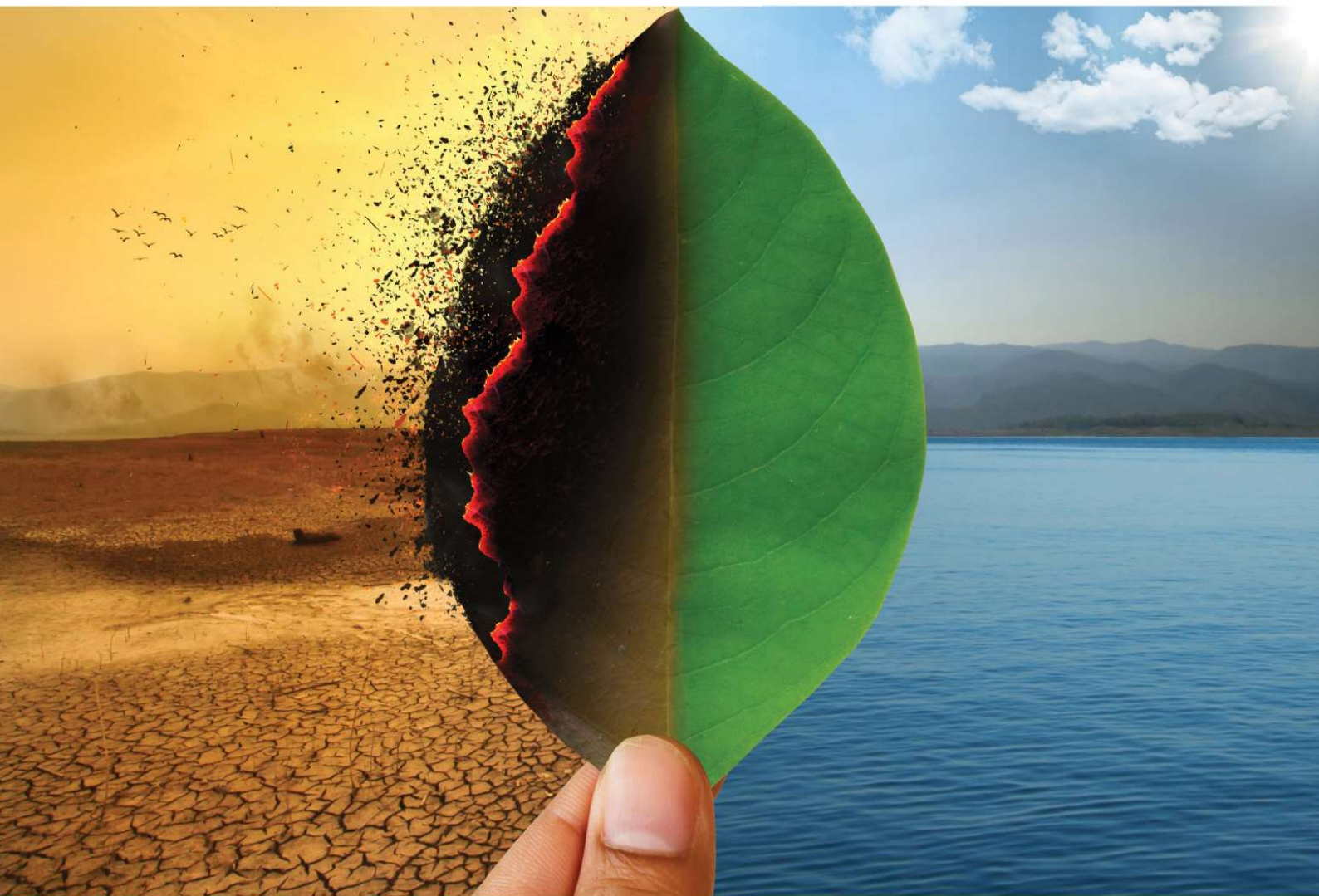


REVUE PLURIDISCIPLINAIRE AFRICAINNE DE L'ENVIRONNEMENT



DOSSIER : LA PLACE DES PAYS AFRICAINS DANS LES ENJEUX CLIMATIQUES

N°1 - DÉCEMBRE 2020



JEUNESSE
AFRICAINNE
POUR
L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

ÉQUIPE DE LA REVUE	4
ÉDITORIAL	5
La place des pays africains dans les enjeux climatiques Par Chancia IVALA PLAINE	
CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
La victimisation de l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques : un ancrage socio-économique Par Michel Romain AWONO MBALLA	7
Les associations dans la lutte contre les changements climatiques au Cameroun Par Martial WAGANG NONO	14
JUSTICE CLIMATIQUE	24
La complexité de l'indemnisation des préjudices purement environnementaux par la Cour internationale de justice : Remarques cursives sur l'arrêt du 2 février 2018 dans l'affaire relative à certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa-Rica c. Nicaragua) Par Marcel Maccard BADINGA CITALA	24
GOUVERNANCE	37
Les acteurs non-institutionnels et la protection de l'environnement : l'émergence d'une nouvelle technique partenariale de protection de l'environnement Par Adelaide NGUEJO THAYOH	37
La revendication d'un statut spécial : l'Afrique au tournant des négociations climatiques ? Par Melkide HOSSOU	48
Entre dénonciation et dialogue de sourd, l'Afrique dans les négociations climatiques Par Martial Fabrice ETEME ONGONO	56
La problématique du changement climatique dans le quartier Mbuku dans la commune de Kisenso Par Maurice MWAIYANGA	64
RESSOURCES NATURELLES	75
Les réactions paysannes aux crises hydro-environnementales dans la vallée du Logone aux XXème et début du XXIème siècles Par Sylvestre FIDESSOU	75
La gestion des ressources en eaux partagées en Afrique dans un contexte de changement climatique Par Yvain Fabrice TCHAKOSSI KAMGA	81
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES	89
L'extension des activités extractives devant la responsabilité sociétale des entreprises multinationales en Afrique Par Yacoub BITOCHO	89
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	113
Transition énergétique et révolution digitale : les nouveaux dogmes écolo-technologiques se feraient-ils en fait au détriment des pays du Sud et de la protection environnementale ? Par Olivier TREMOUILLE	113

ÉQUIPE DE LA REVUE

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Nadine MACHIKOU** : Professeure titulaire de science politique et chercheure au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives, Université de Yaoundé II, LASPAD de l'Université Gaston Berger (Cameroun)
- **Jean-Claude TCHEUWA** : Professeur des universités, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- **Mostefa MAOUENE** : Professeur de droit privé et sciences criminelles, Enseignant-chercheur, Faculté de droit et des sciences politiques, Université Djillali Liabès (Algérie)
- **Emnet BERHANU GEBRE** : Docteure en droit, Consultante et chercheure en droit international, européen et des droits de l'homme spécialisée en études migratoires à l'Organisation internationale pour les migrations (Ethiopie)
- **Thomas MBIDA ELONO** : Docteur en droit et assistant en droit international, Université Yaoundé II (Cameroun)
- **Adelaïde NGUEJO THAYOH** : Docteure Ph. D en droit public, Chercheure au Centre d'Études et de recherches en droit international et communautaire (CEDIC) - Université de Yaoundé II (Cameroun)
- **Fiacre Sourou LOKO HOUNKPATIN** : Docteur en droit public, Chercheur au CeDAT/FADESP, Juriste spécialiste de l'environnement, Faculté de Droit et de Sciences Politiques - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Williams TABEKO** : Chargé de cours de l'Université de Maroua, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie-Psychologie (Cameroun)
- **Melkide HOSSOU** : Doctorant en Droit public, Chargé d'enseignement, Institut de Droit de l'environnement (CNRS, UMR 5600, EVS-IDE), Université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- **Yacoub BITOCHO** : Président de RSE Bénin, Assistant de recherche au Centre de Droit International et d'Intégration Africaine (Bénin)
- **Olivier TREMOUILLE** : Directeur Business Application Power Conversion (France)
- **Alioune GUEYE** : Environnementaliste-Haleutique (Sénégal)
- **Kany Abiba TOURE** : Consultante en Corporate sustainability pour l'Afrique de l'ouest, Enseignante à Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE RÉDACTION

- **Thomas MBIDA ELONO**
- **Carina EDOU**
- **Noël Romuald MEKE**
- **Astrid AVOULOU**
- **Ulrich METENDE**
- **Hervé MVONDO**
- **Adelaïde NGUEJO THAYOH**
- **Maurice MWAIYANGA**
- **Deborah MAKONDA**

Directrice de publication : **Chancia IVALA PLAINE**

Éditeur : Jeunesse Africaine pour l'Environnement, association loi 1901
Siège social : 5, avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint-Mandé (France)

N° ISSN : en cours

N° ISBN : 978-2-492209-00-0

Site internet : <http://www.association-jae.com>

Dépôt légal : Décembre 2020

Prix à l'unité : 15 euros HT

Courriel : contact@association-jae.com

Imprimerie : Imprimé par nos soins

Graphisme et Maquette réalisés par : Factotum 360°



La place des pays africains dans les enjeux climatiques



Chancia IVALA PLAINE

Juriste en droit de l'environnement

Présidente de Jeunesse Africaine pour l'Environnement

plaine.chancia@gmail.com

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos lecteurs et lectrices. La Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement est une quadrimestrielle désireuse d'associer des contributeurs africains du continent et de la diaspora à des praticiens afin de réfléchir sur les problématiques touchant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques en Afrique. Cette revue s'efforcera d'unir toutes les forces intellectuelles intergénérationnelles pour repenser les défis environnementaux en Afrique sous un angle pluridisciplinaire.

Ce premier numéro de la Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement est dédié à la place des pays africains dans les enjeux climatiques, et dont les effets se font ressentir sur le continent africain. En effet, beaucoup d'États africains subissent déjà les effets du changement climatique tels que les cyclones, les inondations, la sécheresse, la déforestation... Rappelons qu'en décembre 2019 s'est tenue à Madrid la 25e conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP25). L'objectif était que les États parties à l'Accord de Paris revoient à la hausse leurs engagements au regard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet égard, nous avons soulevé plusieurs interrogations, notamment la suivante : quels sont les défis pour les pays africains face au changement climatique ? Pour apporter un début de

réponse au fiasco de la COP25, plusieurs solutions sont livrées à travers les onze articles qui composent ce dossier spécial.

Le continent africain sort souvent « victime » des stratégies arrêtées durant les COP, les discussions finalement mises sur la table au cours de la 25e conférence des Parties ont été un échec pour les États africains. A cela s'ajoute aussi la nécessaire reconnaissance d'un statut spécial pour l'Afrique qui est un élément régulièrement soulevé par les participants africains aux négociations climatiques. La question du financement climatique est l'autre point délicat qui reflète l'influence limitée des pays africains, étant les moins contributeurs au réchauffement climatique.

Le rôle des acteurs non-institutionnels est primordial afin de rendre effectif les objectifs de l'Accord de Paris, ceux-ci doivent s'engager dans la lutte contre le changement climatique : nous avons ici une illustration à travers les actions menées par les associations environnementales au Cameroun qui œuvrent dans la mise en application des politiques climatiques. Les mécanismes de la démocratie environnementale sont à renforcer afin de permettre aux entreprises et à la société civile de prendre part aux préoccupations environnementales. Est également analysée la difficile formulation de l'indemnisation du préjudice écologique



en droit international, à travers la chronique d'opinion libre relative à la décision historique de la Cour internationale de justice rendue le 2 février 2018.

Au niveau local, certaines régions africaines sont plus affectées par le changement climatique : c'est ce que révèle l'étude de terrain menée dans le quartier de Mbuku situé à Kinshasa en République démocratique du Congo, l'enjeu a été de vérifier les informations reçues en matière d'impact climatique par la population locale. De plus, l'autre effet du changement climatique est dû aux crises hydro-environnementales survenues dans le bassin du lac Tchad. En outre, pour pallier ce problème de pénurie en eau, la gestion des ressources en eaux partagées en Afrique serait une approche qui va permettre d'adapter les régions affectées. Par conséquent, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) quant à elle pourrait limiter la croissance dans l'exploitation des ressources naturelles en Afrique. Les multinationales devraient intégrer ce concept dans la vision économique, sociale et environnementale de leurs activités industrielles, afin d'assurer le développement en Afrique dans le respect de l'environnement et du droit des populations africaines. Enfin, l'accaparement des ressources primaires terrestres aussi appelées « terres rares » risque de conduire à la destruction des milieux naturels en Afrique. Dès lors, il faut repenser les idées de transi-

tion énergétique et de révolution digitale tant prônées en Occident, et qui non seulement ne profitent pas suffisamment aux populations africaines mais en plus les dépouillent de leurs matières premières.

Ainsi, l'ensemble des articles qui suit, analyse et challenge la position attribuée aux États africains dans le concert de la stratégie climatique, notamment au sortir de la COP25 afin que leurs positions sur les enjeux climatiques soient enfin audibles au niveau international.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

La victimisation de l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques : un ancrage socio-économique



Michel Romain AWONO MBALLA
Docteur en sciences politiques à l'Université de
Douala (Cameroun)
awonomballamichelromain@gmail.com

Résumé

Analyser la victimisation de l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques apparaît dans un contexte où la 25e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) a été un échec pour les Etats africains. En effet, l'Afrique est le continent qui subit le plus les effets des changements climatiques à cause de sa pauvreté généralisée et de son manque de capacité d'adaptation. Selon Lynn T. White Jr, les racines historiques des changements climatiques sont d'origines culturelle et religieuse.

Pour pallier ce phénomène, la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies a organisée en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement où a été signée la Convention Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Au sortie de cette grande rencontre internationale, a été décidé à l'unanimité que s'organisera une conférence des parties chaque année afin d'élaborer des politiques publiques internationales dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Tel est le cas de la COP 21 à Paris en 2015, et tout récemment, la COP 25 à Madrid en décembre 2019. Cependant, le constat observé lors de ces COP est déplorable pour l'Afrique. En effet, lors de la dernière COP, le continent africain en sort mécontent du fait que les points stratégiques qui étaient à l'ordre, à savoir le marché des émissions de crédits de carbone ont été renvoyés pour la prochaine rencontre internationale. Or la participation de l'Afrique dans la résolution du problème climatique dépend majoritairement du financement alloué par les pays industrialisés. De là naît une dépendance de l'Afrique envers les pays industrialisés.

Face à ce délaissement rencontré par les pays d'Afrique dans le processus de résolution de la crise climatique, l'interrogation est celle de savoir : comment se sociologise la victimisation de l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques ? Nous pouvons dire d'emblée que l'Afrique est victime de l'injustice des changements climatiques et cela s'exprime de facto par sa faible émission des gaz à effet de serre et aussi à cause d'un financement « palliatif » des pays industrialisés. Pour le démontrer, l'usage des méthodes, davantage, qualitatives (études documentaires et de contenus) vont nous permettre d'analyser cette victimisation de l'Afrique dans le processus de lutte contre les changements climatiques.

Mots-clés : Victimisation - Changements climatiques - Ancrage socio-économique.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les associations dans la lutte contre les changements climatiques au Cameroun



Martial WAGANG NONO

Doctorant en Droit Public, Droit de l'environnement

Chargé de programmes de l'association Climate information for communities actors - Ci4ca (Cameroun)

martialwagang8@gmail.com

Résumé

S'il est vrai que l'État reste un acteur majeur dans la lutte contre les changements climatiques, il est toutefois important de noter qu'il ne peut à lui seul surmonter les défis posés par ce phénomène ; d'où la nécessité de faire participer d'autres acteurs à l'instar des associations. Les textes en vigueur posent très clairement l'option démocratique du gouvernement camerounais en matière environnementale. C'est sur la base de ces textes que les associations se fondent pour mener leurs actions de lutte contre les changements climatiques. Le rôle joué par ces associations dans la lutte contre ce phénomène est considérable. Elles interviennent à cet effet à différentes échelles : en amont, elles jouent un rôle de sentinelle et d'éveil des consciences ; en aval elles implémentent les politiques climatiques et réalisent des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, certains obstacles empêchent ces associations de jouer pleinement leur rôle.

Mots clés : Associations - Changement climatique.



JUSTICE CLIMATIQUE

La complexité de l'indemnisation des préjudices purement environnementaux par la Cour internationale de justice : Remarques cursives sur l'arrêt du 2 février 2018 dans l'affaire relative à certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa-Rica c. Nicaragua)



Marcel Maccard BADINGA CITALA

Doctorant en Droit public de l'Université de Yaoundé II
Assistant à la Faculté de droit de l'Université de Mbi-Mayi
(République démocratique du Congo)
maccardbcit@gmail.com

Résumé

L'indemnisation des préjudices écologiques purs demeure un livre ouvert dont les chapitres à écrire sont difficilement formulables au stade actuel du droit international. En dépit de la reconnaissance du caractère indemnisable du préjudice environnemental per se dans cette affaire, les questions relatives à la méthode d'évaluation, au temps de reconstitution écologique, à la mise en place des mécanismes de suivi de l'affectation des fonds alloués à la réparation proprement dite sont à parfaire. Ces préoccupations imposent une vision large de la question de remise en état de l'environnement. En filigrane, il se pose un problème de la nécessité d'assurer un certain équilibre entre les préoccupations sociales et environnementales. La construction de cet équilibre sur la maîtrise des comportements sociaux, par le biais de leur régulation par la CIJ paraît extrêmement complexe, ce d'autant plus que, se développer reste et demeure l'objectif majeur des États.

Mots clés : Préjudice environnemental pur ou per se - Indemnisation - Reconstitution écologique - Préoccupations sociales - Cour internationale de justice.



GOUVERNANCE

Les acteurs non-institutionnels et la protection de l'environnement : l'émergence d'une nouvelle technique partenariale de protection de l'environnement



Adelaïde NGUEJO THAYOH
Docteure Ph. D en droit public
Chercheure au Centre d'Études et de recherches en droit international
et communautaire (CEDIC) - Université de Yaoundé II (Cameroun)
adethayoh@yahoo.fr

Résumé

Les acteurs non-institutionnels accordent une place de choix aux préoccupations environnementales. C'est le résultat d'une prise de conscience qui a pris de l'accélération avec le sommet de Rio de 1992. Sous le guide de la démocratie environnementale, impulsée par le laisser-faire gouvernemental, la place que les entreprises et la société civile réservent à l'environnement appelle deux observations. Premièrement, ces acteurs intègrent de façon considérable la protection de l'environnement. Que ce soit dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, pour les entreprises, qui consacrent la protection de l'environnement dans leurs codes de conduite. Ou alors la société civile qui développe des stratégies de protection de l'environnement. Secondement, il s'établit un partenariat entre les entreprises et la société civile. Cette relation privée qui facilite la responsabilisation des acteurs, favorise l'essor d'une nouvelle technique partenariale de développement durable, donnant plus d'efficacité à la protection de l'environnement.

Mots-clés : Acteurs non-institutionnels - Code de conduite - Entreprise - Environnement - Organisation non gouvernementale - Partenariat - Société civile.



GOUVERNANCE

La revendication d'un statut spécial : l'Afrique au tournant des négociations climatiques?



Melkide HOSSOU

Doctorant en Droit public - Chargé d'enseignement
Institut de Droit de l'Environnement (CNRS, UMR 5600, EVS-IDE) -
Université Jean Moulin Lyon 3 (France)
melhos19@gmail.com

Résumé :

Posée pour la première fois en décembre 2015 à la COP21 à Paris, la question de la reconnaissance d'un statut spécial à l'Afrique dans le cadre du mécanisme international de lutte contre les changements climatiques a été inscrite à l'ordre du jour de la COP25 tenue à Madrid sous la présidence du Chili. Les États africains réclament un statut spécial et les arguments ne manquent pas au groupe des négociateurs africains pour tenter d'obtenir gain de cause. Celui-ci fonde sa revendication sur la situation particulière de l'Afrique, dont la qualité de continent le moins émetteur de gaz à effet de serre contraste fortement avec sa forte vulnérabilité aux changements climatiques que génèrent ces émissions. Cependant, dans un contexte de discussions et de désaccords où prime le consentement souverain des États, les pays africains repartent de la COP25 sans obtenir gain de cause.

Malgré l'évidence de sa forte vulnérabilité et l'ampleur des préjudices qu'elle subit du fait du réchauffement climatique, l'Afrique peine à obtenir le statut spécial qu'elle réclame dans le cadre du mécanisme international de lutte contre le dérèglement climatique. La COP25 l'a encore démontré récemment.

Mots clés : Afrique - Statut spécial - COP25 - Climat - Changement climatique - Négociateurs africains.



Entre dénonciation et dialogue de sourd : l'Afrique dans les négociations climatiques



Martial Fabrice ETEME ONGONO

Chercheur en droit international et en relations internationales à l'Université de Yaoundé II et à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun
martialeteme@yahoo.fr

Résumé

L'Afrique dans le concert des Nations a tendance à être délaissée dans les négociations climatiques. Dans les différentes COP, elle se laisse parfois désirer. On en vient à constater une minoration de la considération de l'Afrique dans les enjeux climatiques internationaux à cause de son influence limitée sur la scène internationale et de l'insuffisance des capacités ainsi que du nombre des négociateurs africains. Même si cette minoration doit être revue au regard de la fragilité de l'Afrique face aux défis climatiques et par le truchement du respect des engagements approuvés dans la lutte contre les changements climatiques. Ceux-ci touchent au soutien financier sur le climat et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Afrique subit les changements climatiques de plein fouet, pourtant elle ne fait pas partie des plus grands pollueurs.

Mots clés : Négociations climatiques - COP - Gaz à effet de serre - Changements climatiques - Protection de l'environnement.



GOUVERNANCE

La problématique du changement climatique dans le quartier Mbuku dans la commune de Kisenso



Maurice MWAIYANGA
Ingénieur environnementaliste
Coordonnateur du Collectif des Eco-activistes pour l'environnement (République démocratique du Congo)
mauricemwaiyanga@gmail.com

Résumé

La République Démocratique du Congo, la ville de Kinshasa en particulier est l'une des régions du globe où les populations sont affectées par les conséquences du changement climatique. C'est une mégapole à croissance démographique élevée : la population joue un rôle important dans la variation du climat de la contrée.

Le but de notre étude est de vérifier si la population du quartier Mbuku a des informations sur la problématique du changement climatique, notamment en ce qui concerne les causes et conséquences. Notre étude s'intéresse à une période allant de 2016 à 2017, dans le quartier Mbuku de la commune de Kisenso situé dans la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Mots clés : Climat - Changement climatique - Gaz à effet de serre.



Les réactions paysannes aux crises hydro-environnementales dans la vallée du Logone aux XXème et début du XXIème siècles



FIDESSOU Sylvestre

Ph. D, Chargé de Cours, École Normale Supérieure de Bambili
Chef Service de la Scolarité, des Statistiques et du suivi des
Etudiants, Faculté des Arts, Université de Bamenda (Cameroun)
fidessyl@yahoo.fr

Résumé

Depuis le XXème siècle, le bassin du lac Tchad est confronté à la recrudescence des crises hydro-environnementales dont les conséquences sont la modification durable du fonctionnement des écosystèmes et les mutations du mode de vie des populations. Face à ces transformations du milieu naturel, les paysans ont souvent, tant bien que mal, essayé de mettre en place des stratégies pour surmonter ces crises. Au rang de ces crises hydro-environnementales, l'accent est mis ici sur les inondations, la sécheresse et l'assèchement du réseau hydrographique.

Cette étude met en exergue le quotidien des paysans de la vallée du Logone du Nord-Cameroun. Au-delà d'une diversité de ressources naturelles, l'agriculture, la pêche et l'élevage ici constituent les activités traditionnelles de la classe paysanne. Ainsi, entre migrations vers des zones plus humides, adaptation des stratégies d'amélioration de la productivité agricole et ouverture à des nouvelles activités génératrices de revenu tels le commerce et les déplacements internes vers des zones endiguées, les paysans de la vallée du Logone ont fait montre de résilience d'une part et modifié leur mode de vie d'autre part.

Mots clés : Crises hydro-environnementales - Vallée du Logone - Stratégies de survie - Nord-Cameroun.



La gestion des ressources en eaux partagées en Afrique dans un contexte de changement climatique



Yvain Fabrice TCHAKOSSO KAMGA

Doctorant-chercheur en droit international public, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang (Cameroun)

fabriciara@yahoo.fr

Résumé

La gestion rationnelle des ressources naturelles est fondamentale pour assurer leur pérennité en quantité et en qualité pour les générations actuelles et celles à venir. Il en est encore plus pour les ressources en eaux partagées, qui sont vitales pour l'humanité toute entière. La gestion des ressources en eaux partagées en Afrique, en tant que facteur de développement et d'une bonne qualité de vie, doit nécessairement s'adapter à son contexte, pour répondre aux enjeux socio-économiques qui s'imposent à elle.

Les changements climatiques, précisément à travers le réchauffement climatique sont à l'origine de la modification du cycle hydrologique des ressources en eau, et donc de la pénurie croissante des ressources en eau. Étrangement, le continent africain se trouve être la région la plus affectée du monde par le réchauffement climatique, bien que les États africains ne soient pas principalement à l'origine de ce réchauffement climatique. Et la vie des citoyens s'en trouve considérablement affectée. Les pays africains ne peuvent rester insensibles face à cette situation, qui est à l'origine d'un stress hydrique important. La gestion des ressources en eaux partagées qui a connu un développement notoire du point de vue quantitatif et qualitatif, s'est vu marquée désormais du sceau de l'inclusion. L'approche ici se veut moins souverainiste et plus coopérative. Les eaux se jouant des frontières, leur gestion impose l'implication de tous les acteurs concernés. Cette inclusion se révèle à travers l'aménagement normatif et la mise en place d'un cadre institutionnel pour l'usage des eaux partagées. L'aménagement normatif à travers des sources juridiques négociées prend en compte les différentes ressources en eau, et s'étend aux données géographiques nécessaires à une planification efficace. Le cadre institutionnel quant à lui se meut à travers des organismes de coopération qui agissent à travers des techniques concertées et ouvertes, dans l'objectif d'assurer l'équilibre entre la demande en eau et les activités humaines liées à l'eau.

Mots clés : Approche participative - Gouvernance de l'eau - Eaux partagées - Gestion commune.



RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'extension des activités extractives devant la responsabilité sociétale des entreprises multinationales en Afrique



Yacoub BITOCHO

Assistant de recherche au Centre de Droit International et d'Intégration Africaine (CDIIA) - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
Président de RSE BENIN
ybitocho@gmail.com

Résumé

Pour permettre à l'Afrique de bénéficier de l'exploitation croissante de ses ressources naturelles par les entreprises multinationales et de favoriser son décollage socio-économique, les parties prenantes ont pris l'initiative de fonder un certain nombre de principes volontaire sportant sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en vue du développement durable. Globalement, ces règles président les activités économiques, sociales et environnementales des entreprises multinationales. Cependant, le manque d'assise normative de la RSE reste le point d'achoppement.

En effet, l'on remarque que le cadre juridique et institutionnel relatif à la RSE est inefficace bien que les enjeux miniers soient importants en Afrique subsaharienne. Ce qui fait que la RSE est abordée d'un point de vue philanthropique et que des échecs d'intégration de la RSE dans le cadre de la stratégie des entreprises ont du plomb dans l'aile dans les États hôtes. Si dans certains domaines, les règles relatives aux activités économiques de ces entreprises sont internalisées dans la législation nationale amenant ainsi celles-ci à respecter les engagements d'exploitations minières, dans bien d'autres, des efforts persistent. En considération des conséquences dommageables que peuvent avoir causées les entreprises dans les États d'accueil et de la nécessité de participer au développement socio-économique, l'extraction de ressources dans les zones rurales devraient automatiquement impliquer des communautés locales dans les prises de décision afin de faciliter l'essor des zones extractives.

Mots clés : Responsabilité sociale des entreprises - RSE- Entreprise multinationale - Ressources naturelles - Exploitation minière - Développement durable - Afrique.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Transition énergétique et révolution digitale :
les nouveaux dogmes écolo-technologiques se feraient-ils en fait au
détriment des pays du Sud et de la protection environnementale ?



Olivier TREMOUILLE
Directeur Business Application Power Conversion (France)
olivier.tremouille@socomec.com

Résumé

Ayant pris enfin conscience pour la plupart d'entre eux des enjeux du dérèglement climatique sur notre futur ainsi que de celui des générations à venir, il n'en restait pas moins aux 196 parties signataires de l'Accord de la COP21 en 2015 de répondre à la question de savoir comment on parvient à tenir les objectifs pris qui permettront d'obtenir les résultats escomptés. Au-delà du fiasco de cette COP qui a démontré le peu d'empressement et d'actions significatives de certains pays signataires pour agir contre le réchauffement climatique, les états-majors économico-industriels des pays de l'hémisphère Nord ont pris les devants en poussant les concepts de « transition énergétique » et de « révolution digitale » comme les seuls remèdes labellisés « écologique certifié » aux dérèglements climatiques.

Il apparaît plus clairement qu'il n'en est rien et que ces deux antidotes servent plutôt des politiques de domination du Nord sur le Sud en visant l'accaparement systématique de nouvelles ressources, de nouveaux territoires. Imaginer que nous pourrions passer dans les prochaines années, d'une production d'énergie carbonnée basée sur les ressources fossiles à une production d'énergie 100% renouvelable incluant le scénario d'une mobilité verte est non seulement irréaliste mais bien plus, cela sera un facteur aggravant du réchauffement climatique et un passeport pour un colonialisme « greenwashed ». Nous devons considérer qu'il faudra s'appuyer sur un mix de production d'énergie beaucoup mieux équilibré entre les différentes sources d'énergie, de limiter drastiquement les plus polluantes et de ne pas tomber dans des intransigeances dogmatiques déraisonnables et irresponsables. Il faudra aussi y associer des investissements massifs dans les réductions de consommation d'énergie et de performance énergétique de nos infrastructures. Enfin, il est crucial que les pays du Sud s'organisent en contrepoids puissant afin de faire valoir leurs droits et surtout de définir leur propre projet sociétal en tenant compte des prochaines décennies.

Mots clés : Changement climatique - Métaux rares - Révolution digitale - Transition énergétique.





BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Jeunesse Africaine pour l'Environnement
Siège social : 5, avenue du Général de Gaulle
94160 Saint-Mandé (France)
Nous contacter : contact@association-jae.com



ADHÉSION

Je demande à adhérer ou à renouveler mon adhésion à l'association « Jeunesse Africaine pour l'environnement » :

- Cotisation annuelle (personne physique) : 20 euros HT ;
- Cotisation annuelle (personne morale) : 30 euros HT.

ABONNEMENT A LA REVUE

Je demande à m'abonner ou me réabonner pour un an, soit 3 numéros, à la Revue Pluridisciplinaire Africaine de l'Environnement :

- Montant de l'abonnement : 75 euros HT (soit un numéro à 15 euros HT).

DON

Je fais un don en soutien à l'association « Jeunesse Africaine pour l'Environnement ».

J'effectue un virement : IBAN FR7625733000010000001670452 / SEPA/BIC PSSFR22XXX
ou un [paiement bancaire](#) d'un montant de euros à l'ordre de « Jeunesse Africaine pour l'Environnement »

Prénom / Nom:.....
Fonction / Organisme :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Pays :
Courriel :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : Jeunesse Africaine pour l'Environnement.

Date et signature :

Jeunesse Africaine pour l'Environnement - 5, avenue du Général de Gaulle- 94160 Saint-Mandé (France)



ASSOCIATIONS PARTENAIRES

